

liards de dollars. Il doit pourvoir à toutes les dépenses de l'armée, de la marine et de l'aviation, ainsi qu'à certaines dépenses des ministères affectés aux besoins civils. La première initiative qui s'impose est sans contredit la construction de bonnes routes. Les Romains s'en sont préoccupés en Grande-Bretagne il y a deux mille ans et dans certains endroits ces routes existent encore. On trouve encore aujourd'hui en Angleterre des routes en béton construites par les soldats de César; elles ont résisté à l'épreuve des siècles. Nous voulons au Canada des routes qui, le plus possible assureront aux troupes canadiennes les déplacements opportuns et leur faciliteront la tâche de défendre le pays.

Voici mon deuxième point; il se rapporte au ministère du Travail. Le ministre est membre de syndicats ouvriers, mais j'ai le regret de lui dire que ces syndicats m'ont déçu. Il voudra bien, sans doute, corroborer mon témoignage. Fait malheureux mais non moins réel, combien de fois n'est-il pas arrivé à un chef ouvrier de se représenter lui-même ou de représenter ses collaborateurs immédiats, ses parents et ses amis plutôt que l'ensemble du syndicat. Je pourrais citer des cas où les employés du National-Canadien, par exemple, n'ont pas reçu des chefs de leurs syndicats tout l'appui qu'ils avaient le droit d'en attendre. Ceci est dit sans rancœur, à seule fin de me bien faire comprendre du comité. Je ne tiens de mandat que de mes électeurs. Trop souvent, il arrive que le cheminot devenu chef de son syndicat oublie ce qu'il était à son entrée dans l'union. Comment porter plainte auprès du ministère, sans l'approbation du chef du syndicat? Alors, on s'adresse aux membres du Parlement. On explique sa cause en toute confiance et l'on nous demande de la défendre sur le parquet de la Chambre. Le ministre trouvera moyen, je l'espère, d'apporter le remède approprié aux difficultés que j'ai signalées.

Du ministère des Transports relève le réseau du National-Canadien. Je m'oppose à la fusion des deux réseaux. La concurrence est nécessaire en ce pays. Je craindrais que nous ne devenions victimes d'exploiteurs sans vergogne qui chercheraient à s'enrichir en faisant monter indûment le prix des actions de l'un ou de l'autre réseau ferroviaire. Je veux la concurrence, mais je réclame en même temps un traitement équitable pour les employés. Je veux un exposé détaillé de l'évolution de la structure financière de ces deux réseaux.

Un mot maintenant du ministère des Affaires extérieures. La plus forte partie de cette agitation autour de la France libre vient de fonctionnaires. Ils interviennent auprès de celui-ci et de celui-là et ont recours aux intrigues

pour essayer de susciter des difficultés au pays. Je suis d'avis que les ministres devraient donner instruction à leurs fonctionnaires de se mêler de leurs affaires, particulièrement dans le domaine des relations extérieures.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Bradette): L'honorable député a parlé pendant quarante minutes.

L'hon. M. MITCHELL: Tous les honorables membres de la Chambre et tous les Canadiens seront heureux d'apprendre qu'au premier mai le nombre des chômeurs inscrits dans les bureaux du service de placement au Canada était le moins élevé dans l'histoire de ce Dominion.

L'hon. M. HANSON: Il devrait l'être.

L'hon. M. MITCHELL: Je suis de l'avis du chef de l'opposition. Je dirai à l'honorable député de Témiscouata qu'il y a 4,000 emplois vacants dans sa province où des hommes pourraient commencer à travailler immédiatement. Le nombre des chômeurs est d'environ 26,000, ce qui comprend les hommes et les femmes. Bon nombre d'entre eux travaillent et chôment alternativement. Vous rencontrez souvent de ces gens au pays; ils sont utiles car ils sont prêts à entreprendre ce qu'on pourrait appeler des travaux occasionnels. Le 1er mai, nous avons adopté le décret n° 1445, en vue de faire l'inventaire de notre main-d'œuvre disponible. Il oblige toutes les personnes âgées de 16 à 70 ans, qui sont sans emploi, à s'inscrire. Nous voulons connaître quels sont ceux qui désirent travailler et ceux qui ne le désirent pas.

A mon avis, nous avons le service de placement le plus efficace que nous ayons jamais eu au pays. Nous essayons d'en faire un organisme vivant, qui rendra des services non seulement à l'employé mais aussi à l'employeur. Lorsque la présente période de crise sera passée nous aurons, j'espère, un échange de placement au véritable sens du mot, un échange où les hommes et les femmes pourront être mis au courant des offres d'emploi peu importe où ils se trouveront. Nous avons, au besoin, payé les frais de transport des personnes dont nous tenions les services pour essentiels à l'industrie de guerre au Canada.

On a parlé des dirigeants des syndicats ouvriers. J'ai été à même de connaître les dirigeants des syndicats ouvriers de notre pays et ils soutiennent favorablement la comparaison, à mon avis, avec ceux de n'importe quel autre pays du monde, et cela veut dire beaucoup. Nous en avons une preuve encore plus frappante de nos jours par rapport aux grèves. A l'heure présente 238 personnes sont en